



**Communauté d'Agglomération de
Haguenau**

**Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service public
d'eau potable**

Année 2022

Secteur Ohlungen

présenté conformément à l'article L.22245 du code général des
collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Sommaire

L'exercice de la compétence	3
La CAH – secteur d'Ohlungen	5
Le patrimoine	7
La qualité de l'eau	11
Les données financières.....	14
Les performances du service	16
Les investissements réalisés en 2022	19
Actualité et perspectives 2023	21
Annexes.....	23
<u> </u> <i>Synthèse de la qualité de l'eau 2022</i>	23
<u> </u> <i>Exemple de facture d'eau</i>	27
<u> </u> <i>Lettre d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse</i>	31

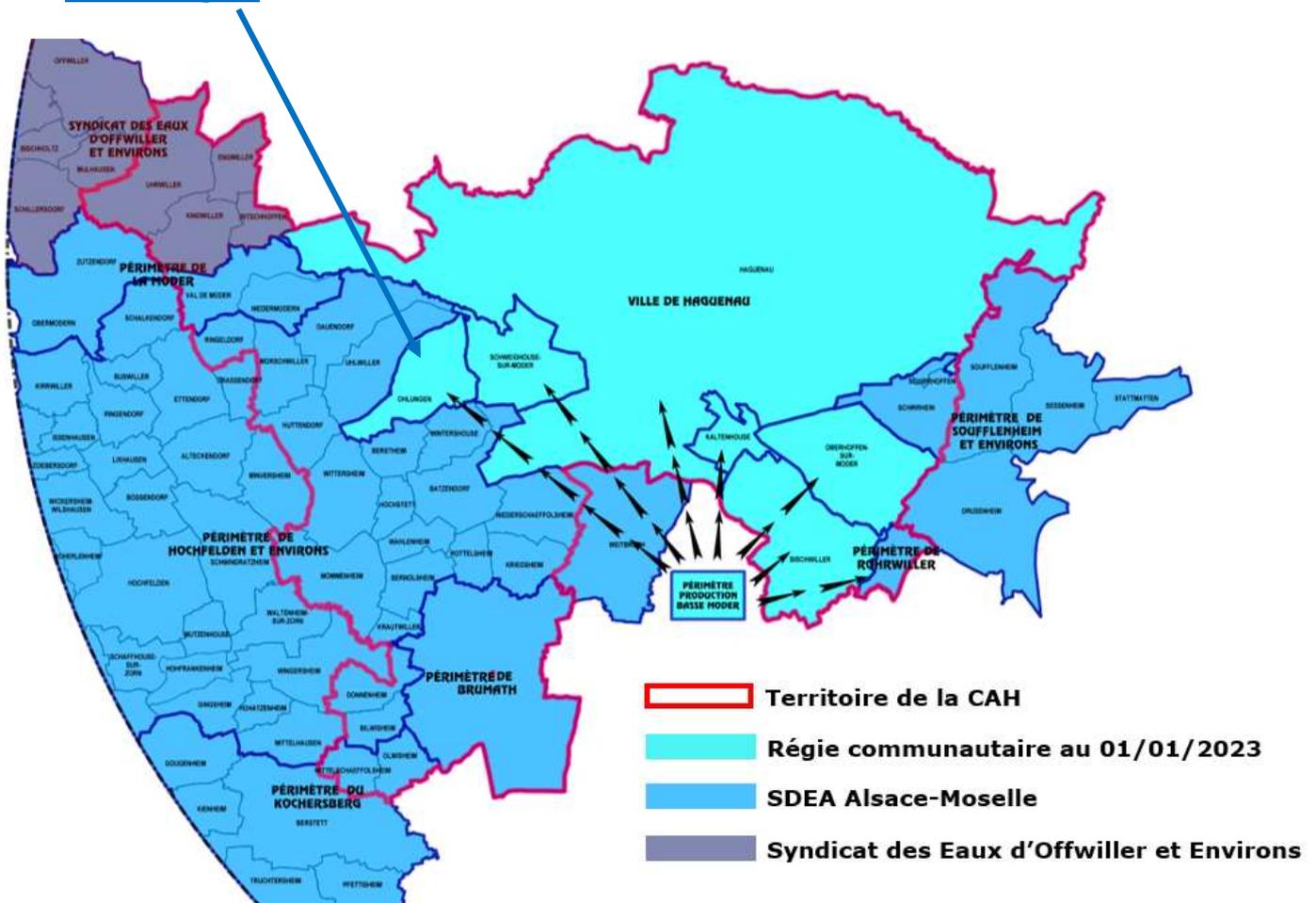
L'exercice de la compétence

Les périmètres de gestion

La Communauté d'Agglomération de Haguenau est devenue compétente pour la gestion de l'eau potable sur son territoire en date du 1^{er} janvier 2020, en application des dispositions prévues par la Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Elle décide de s'appuyer sur les structures syndicales existantes dans 30 des 36 communes de l'agglomération pour l'exercice de cette compétence.

Elle crée en 2022 une Direction des Cycles de l'Eau et décide la création au 1^{er} janvier 2023 d'une régie communautaire de distribution d'eau pour exercer cette compétence en régie, à l'échéance des contrats de délégation de service public, sur les 6 communes non intégrées à des structures syndicales : Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder, Ohlungen et Schweighouse-sur-Moder.

Le présent rapport porte sur le service public d'eau potable 2022 du secteur d'Ohlungen.



La Direction des Cycles de l'Eau

La Direction des Cycles de l'Eau de la CAH comprend **35 agents mutualisés** en charge de la réalisation en régie de l'ensemble des missions du service de l'eau et de l'assainissement :

- La gestion de la clientèle et de la facturation,
- La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux sur les installations de distribution d'eau et de collecte d'assainissement,
- L'exploitation quotidienne des réseaux et des ouvrages,
- La surveillance de la qualité de l'eau.

En outre, 2 agents parmi ces effectifs sont en charge de la gestion des cours d'eau, dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La direction est installée au 9 chemin du Gaz à Haguenau. Les usagers y trouvent un point d'accueil pour tout renseignement concernant le service pendant les heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de **8h à 12h** et de **13h30 à 17h30**.

L'accueil de la direction est joignable au **03 88 73 71 71**. Ce numéro unique renvoie vers un service d'astreinte technique en dehors des heures ouvrées du service pour le traitement des urgences (rupture de réseau, dégradation de la qualité de l'eau, coupure d'eau, bouchage de l'assainissement).

Les moyens matériels (engins de chantier, véhicules, outillage) et le stock de fournitures sont concentrés sur le site du chemin du Gaz à Haguenau et permettent d'intervenir directement sur le réseau, d'en assurer la maintenance, de réaliser et de renouveler les branchements d'eau potable et d'assainissement.

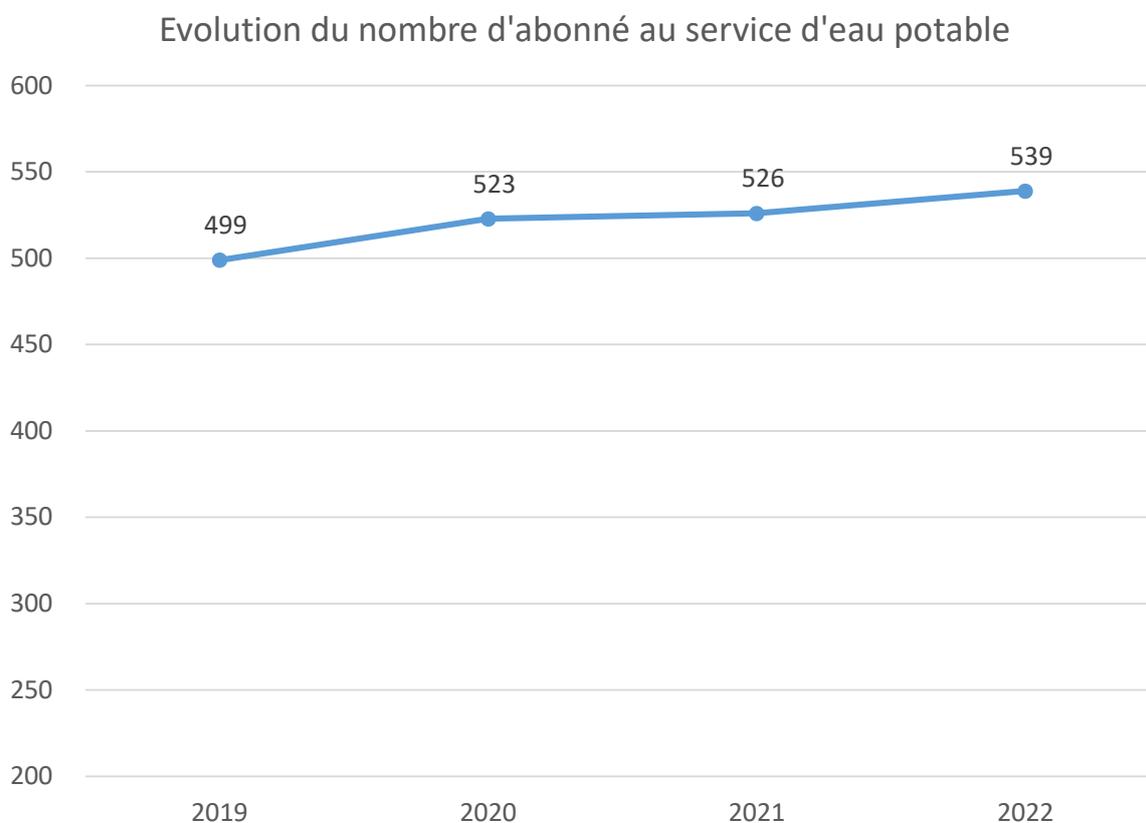


La CAH – secteur d'Ohlungen

Les abonnés du service de l'eau potable

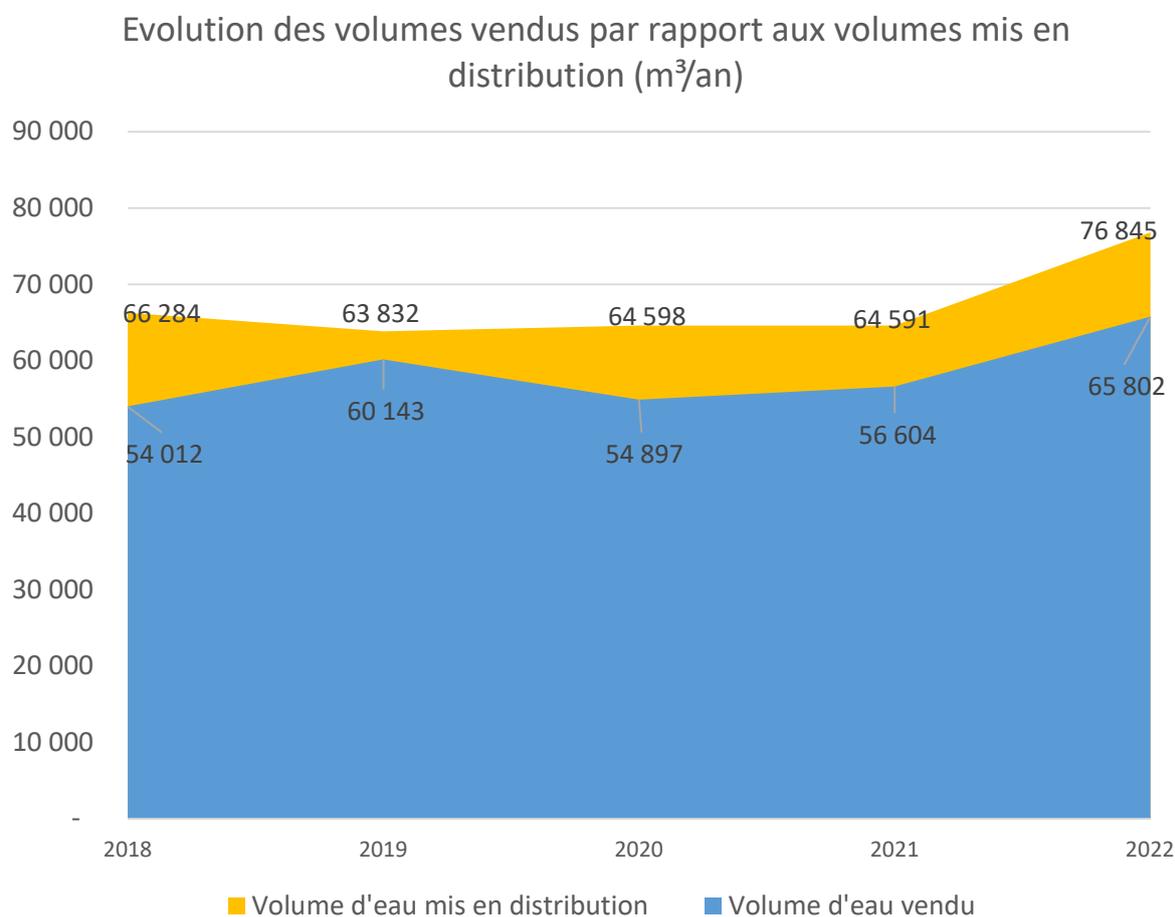
[D101.0] La population desservie par le réseau public de distribution d'eau du secteur d'Ohlungen est estimée à **1 332 personnes**.

Cette population représente une totalité de **539 abonnés**, soit en moyenne **2,47 habitants/abonné**. Cet indicateur reflète le caractère rural du secteur desservi, où les foyers sont composés de 2,5 habitants en moyenne.



Les volumes mis en distribution

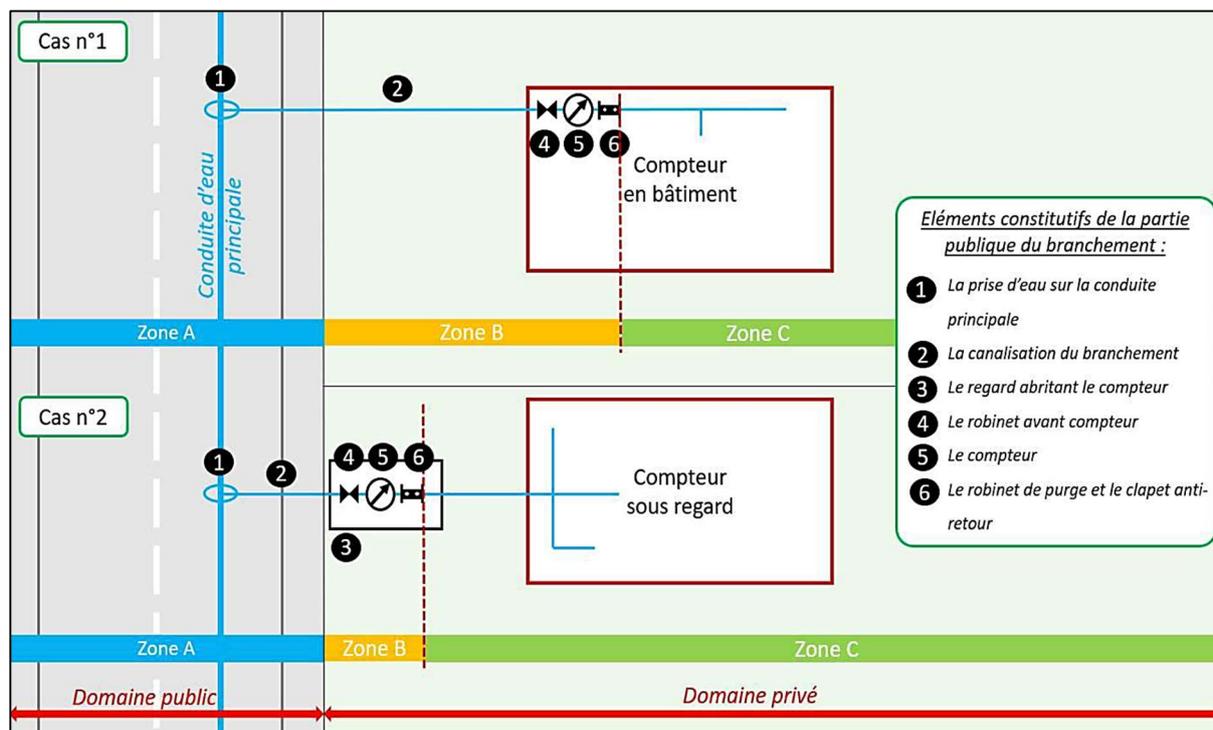
En **2022**, la CAH – secteur d'Ohlungen, a acheté **76 845 m³** qu'elle a mis en circulation dans son réseau et a refacturé aux abonnés **65 802 m³**.



Les pertes du réseau sont dues aux volumes d'eau qui s'échappent des conduites par des petites fuites ou encore des volumes prélevés non comptabilisés (volumes de service ou prélèvements non autorisés...).

Les branchements

Le branchement permet le raccordement des constructions au réseau public de distribution et le comptage des consommations. Les compteurs existants sont selon le cas, soit placés sous regard en limite de propriété, soit directement dans le bâtiment desservi.



3 branchements neufs réalisés en 2022

9 branchements renouvelés en 2022

535 branchements au total au 31/12/2022

Les compteurs

De taille variable, en fonction du débit nécessaire, ils mesurent les consommations d'eau chez les usagers.

Dans le but d'optimiser les relevés des compteurs, la Direction des Cycles de l'Eau généralise désormais l'installation des compteurs avec module radio, au fil du renouvellement des compteurs. **Aucun compteur n'est pour le moment radio-relevable.**





51 compteurs renouvelés en 2022
(Soit 9,3 % du parc – en phase avec le renouvellement annuel
du 15^{ème} des compteurs)

547 compteurs au total au 31/12/2022

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

[P103.2B] Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Selon la grille d'évaluation de cet indicateur, **la CAH – secteur d'Ohlungen obtient la note de 108**. Cet indice progressera en 2023 avec la définition et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel des investissements.

Les équipements de lutte contre l'incendie

Ils permettent aux services de secours de se brancher rapidement sur le réseau. Ces équipements sont manœuvrés et testés régulièrement par une société spécialisée pour le compte de la Ville, compétente en matière de défense incendie, de manière à en assurer la disponibilité.



6 poteaux d'incendie réparés en 2022

1 poteau d'incendie renouvelé en 2022

49 équipements incendie au total au 31/12/2022

Les équipements de manœuvre et de protection



Les vannes :

Elles permettent de couper l'eau dans une conduite ou de réguler le débit. Elles sont indispensables pour les opérations de maintenance, de réparation ou pour raccorder les nouveaux abonnés au réseau principal (branchements neufs).

Les ventouses :

Elles permettent d'évacuer les poches d'air qui sont présentes dans le réseau (souvent lors de la mise en eau d'une conduite ou suite à une réparation de rupture).



Aucun robinet-vanne renouvelé en 2022

Aucune ventouse renouvelée en 2022

La qualité de l'eau

Une production réalisée par les captages et usines de la CAH – secteur Basse Moder

L'eau du robinet provient de la nappe phréatique d'Alsace, qui couvre les deux tiers de la plaine alsacienne.

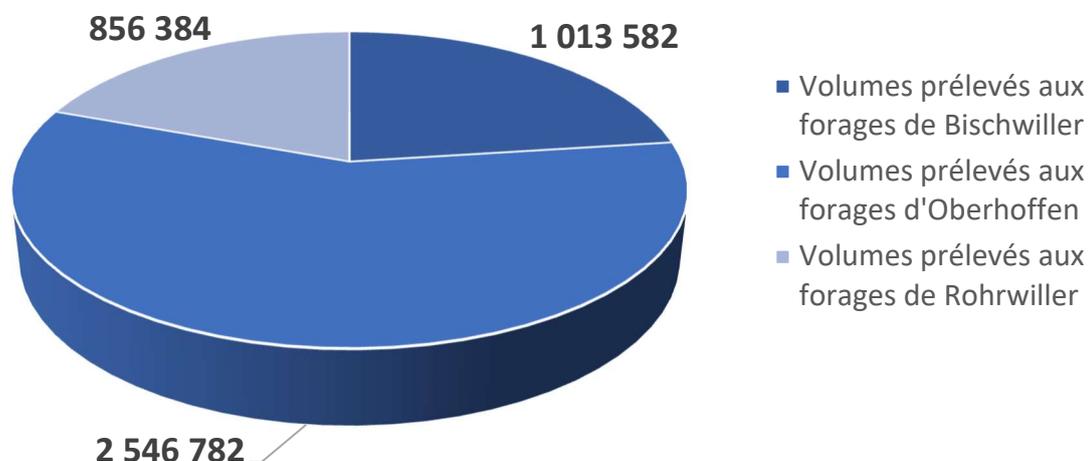
L'eau brute est pompée à partir de six points de captages différents. Avant d'être vendue à Ohlungen, l'eau, qui est naturellement riche en manganèse et en fer, est traitée et désinfectée. Même si l'eau provient de plusieurs usines de potabilisation distinctes, elle va subir les mêmes traitements : une double filtration sous pression pour éliminer le fer et le manganèse **par voie biologique**, puis une chloration, avant d'être injectée dans le réseau.



L'eau brute des forages d'Oberhoffen-sur-Moder, qui représente en volume la moitié de la production d'eau de la collectivité, subit un traitement supplémentaire pour l'élimination du chlorure de vinyle. Cette eau est ensuite traitée puis envoyée dans le réseau de distribution de la CAH – secteur d'Ohlungen.

La production cumulée des **6 forages** en exploitation est de **4 416 748 m³** sur l'année **2022** (volumes prélevés). Les forages qui fournissent l'eau à Ohlungen sont situés à Bischwiller, Oberhoffen-sur-Moder et Rohrwiller.

Répartition des volumes d'eau prélevés (m³/an)

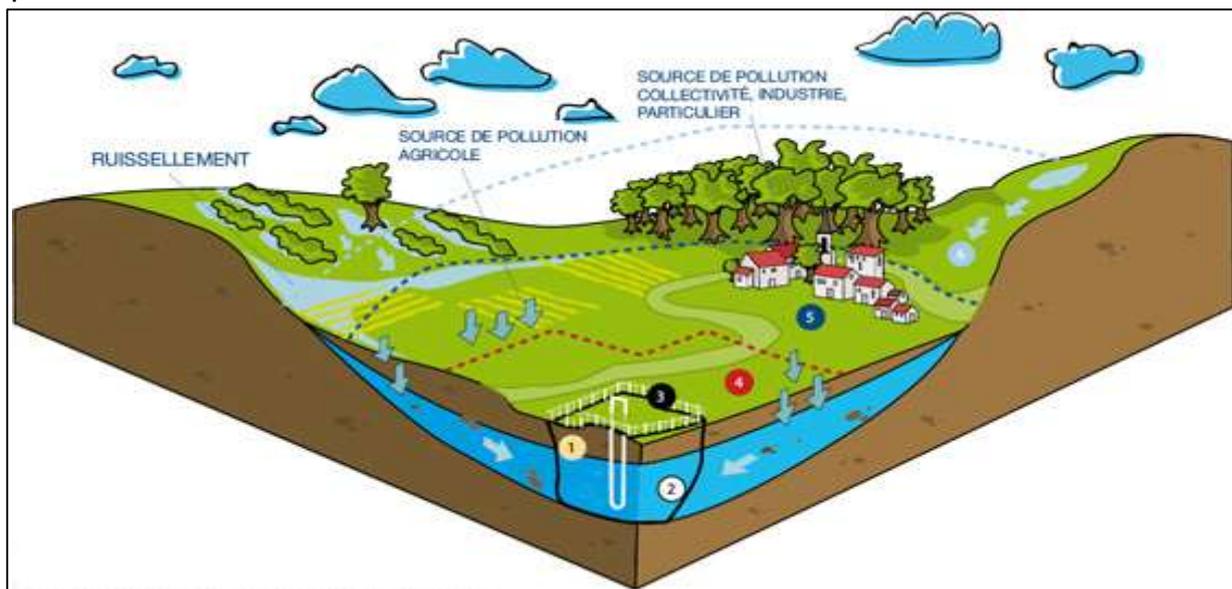


Protection de la ressource

Tous les forages sont protégés par des périmètres de protection immédiate et rapprochée.

Le Périmètre de Protection Immédiate (PPI - 3) est clôturé et interdit à toute activité (sauf dérogation) n'ayant pas de rapport avec l'exploitation ou avec l'entretien des ouvrages de prélèvement.

Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR - 4) règlemente toutes les activités pouvant provoquer une pollution du sol, et pouvant entraîner une pollution de l'eau.



[P108.3] Le niveau de protection de la ressource est mesuré à l'aide d'un **indice d'avancement de la protection de la ressource en eau établi à 80 %**. La mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté permettrait de maximiser cet indicateur.

Les caractéristiques de l'eau distribuée

Paramètre	Valeur moyenne	Limite réglementaire
Nitrates	0,46 mg/l	50 mg/l
Chlorures	28,2 mg/l	250 mg/l
Sodium	11,7 mg/l	200 mg/l
Fluor	0,07 mg/l	1,5 mg/l
Dureté tH	32,8 °F	/
Pesticides pertinents (Aalachlore OXA)	0,12 µg/l	0,1 µg/l
Somme des pesticides pertinents	0,12 µg/l	0,5 µg/l
pH	7,8	6,5 < pH < 9

L'eau potable mise en distribution à Ohlungen est naturellement riche en minéraux, caractéristique typique des eaux de la nappe d'Alsace. Idéale pour couvrir les besoins quotidiens de notre organisme en minéraux, cette eau peut causer quelques désagréments sur les installations d'eau chaude sanitaire (dépôts, incrustations). L'installation d'un adoucisseur peut être recommandée pour pallier cet inconvénient.

Taux de conformité des analyses d'eau

La qualité de l'eau est étroitement surveillée par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est (ARS), qui a effectué **62** prélèvements au cours de l'année **2022**.

Conformité microbiologique

- **8** analyses microbiologiques
- **Aucune** analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires
- **100 %** de conformité aux paramètres microbiologiques

[P101.1] En **2022**, l'eau distribuée par la CAH – secteur d'Ohlungen, présente une excellente qualité bactériologique (**100 % de conformité**).

Conformité physico-chimique

- **5** analyses physico-chimiques
- **2** analyses non-conformes aux limites de qualité réglementaires
- **60 %** de conformité aux paramètres physico-chimiques

[P102.0] En **2022**, l'eau distribuée par la CAH – secteur d'Ohlungen, présente une qualité physico-chimique moyenne (**60 % de conformité**) en raison de la présence résidus de pesticides. Ce constat résulte de l'intégration par l'ARS de nouveaux paramètres au programme d'analyses.

Des métabolites (produits de dégradation) d'herbicides (métolachlore ESA, métolachlore NOA et alachlore OXA) ont été mesurés à des valeurs supérieures aux limites de qualité en vigueur. La présence de ces molécules dans l'eau à des teneurs inférieures à leur valeur sanitaire maximale, bien que constituant une non-conformité réglementaire, ne présente pas de risque sanitaire pour le consommateur.



Les données financières

Le prix de l'eau potable

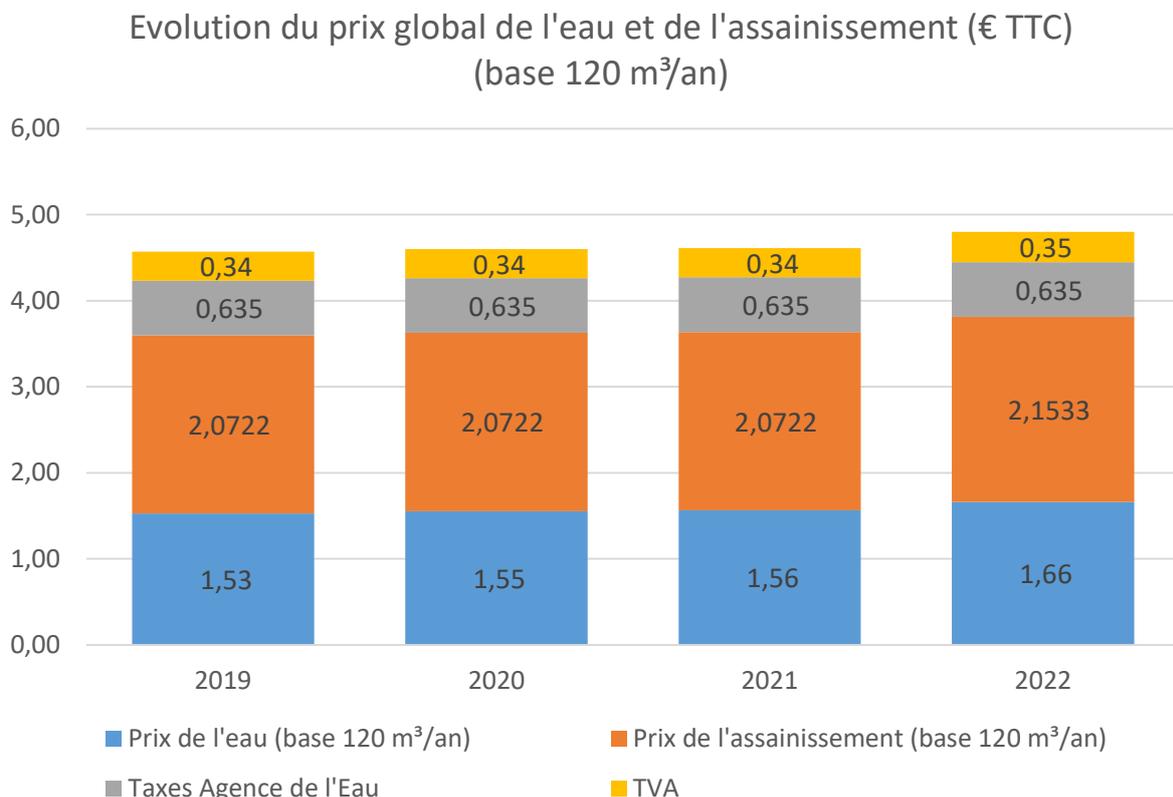
Le prix de l'eau se compose d'une part fixe, correspondant à l'abonnement annuel au service, et d'une part variable, proportionnelle à la consommation des usagers.

[D102.0] Sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'eau s'établit à **1,66 € HT/m³** au **1^{er} janvier 2022**. Il se compose d'une part fixe d'un montant de **28,14 € HT/an** et d'une part variable d'un montant de **1,43 € HT/m³**.

Le prix global de l'eau et de l'assainissement

Il comprend le prix de l'eau potable, le prix de l'assainissement et le montant des taxes (Agence de l'eau et TVA).

Les composantes du tarif sont révisées annuellement par décision du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (part Eau) et l'assemblée générale du SDEA (part Assainissement). En complément, la part du tarif revenant au délégataire en charge de la production d'eau est actualisée trimestriellement, selon les clauses du contrat de délégation du service public.



Ainsi, les tarifs évoluent annuellement pour, d'une part, compenser l'effet de l'inflation des charges d'exploitation, et d'autre part, permettre la réalisation des investissements nécessaires à l'amélioration et au renouvellement des infrastructures.

Au **1^{er} janvier 2022**, le prix global de l'eau pour un abonné domestique s'élevait à **4,80 € TTC par m³** (abonnement compris sur une base de 120 m³/an).

Durée d'extinction de la dette

[P153.2] Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

- Encours total de la dette au 31/12/2022 : **2 342 868,80 €**
- Autofinancement brut de l'année : **2 184 193,00 €**
- Durée d'extinction de la dette : **1,07 années**

Cet indicateur porte sur la globalité du budget annexe Eau Potable de la CAH. Le niveau d'endettement de celui-ci est parfaitement maîtrisé.

Créances admises en non-valeur

[P109.0] Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité. Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau.

- Montant des créances admises en non-valeur : **389,15 € HT**
- Rapporté au volume d'eau facturé : **0,01 € HT/m³**

Taux d'impayés sur les factures d'eau

[P154.0] Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- Total mis en recouvrement en 2021 : **112 726,31 € TTC**
- Impayés au 31/12/2022 : **1 384,18 € TTC (SUEZ)**
- Taux d'impayés au 31/12/2022 sur les factures de 2021 :

$$\frac{1\ 384,18 \times 100}{112\ 726,31} = 1,23 \%$$

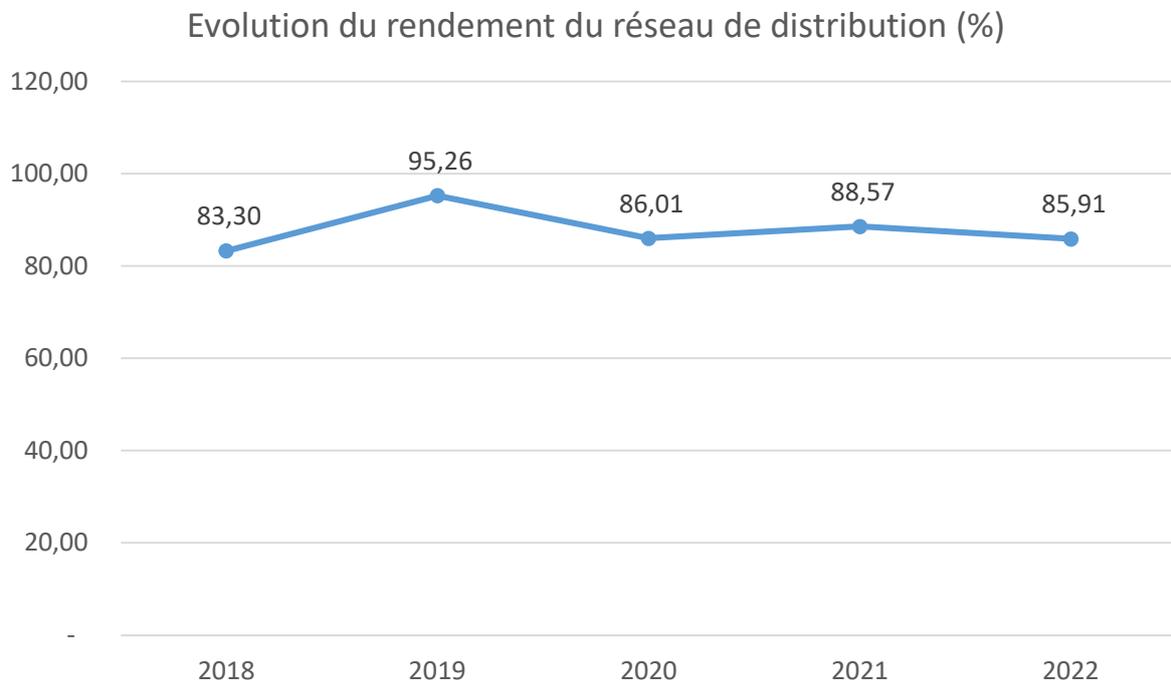
Les performances du service

Rendement du réseau de distribution

[P104.3] Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume mis en distribution. Exprimé en pourcentage, c'est un indicateur majeur dans l'évaluation de la performance du réseau à distribution.

- **Volume mis en distribution :** **76 845 m³**
- Volume autorisé non compté : **215 m³**
- Volume vendu : **65 802 m³**
- **Volume consommé autorisé :** **66 017 m³**
- Rendement global du réseau : **85,91 %**

Les performances du réseau de distribution d'eau d'Ohlungen sont d'un niveau légèrement supérieur à la moyenne nationale qui s'établit à **80,1%** (donnée 2020).



Le rendement peut varier d'une année sur l'autre en fonction des incidents qui peuvent arriver sur le réseau (ruptures, fuites). La surveillance quotidienne des volumes mis en distribution par le service de l'eau permet de détecter rapidement les évolutions anormales, et ainsi de maîtriser cet indicateur.

Indice linéaire de consommation (ILC)

Il reflète la densité des consommations sur le réseau de distribution. Cet indicateur sera donc plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural :

Type de réseau	Indice linéaire de consommation (m ³ /jour/km)
Réseau de type rural	ILC < 10 m ³ /jour/km
Réseau de type semi rural	10 m ³ /jour/km < ILC < 35 m ³ /jour/km
Réseau de type urbain	35 m ³ /jour/km < ILC < 55 m ³ /jour/km
Réseau de type hyper urbain	ILC > 55 m ³ /jour/km

$$\frac{66\,017}{10,521 \times 365} = 17,2 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{jour}$$

Le réseau de distribution d'Ohlungen peut être qualifié de réseau semi-rural au regard de la typologie des réseaux définis par l'Agence de l'Eau.

Indice linéaire des volumes non comptés

[P105.3] Il reflète la politique de comptage des volumes aux points de livraison (chez l'abonné) et l'efficacité de la gestion de ces comptages. Un indice bas signifie une bonne connaissance des volumes consommés.

$$\frac{V \text{ distribué} - V \text{ vendu}}{\text{Nb de jours} \times \text{Linéaire réseau}} = \frac{76\,845 - 65\,802}{365 \times 10,5} = 2,88 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

Indice linéaire de pertes (ILP)

[P106.3] L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

$$\text{Volume journalier de pertes} = \frac{V \text{ distribué} - V \text{ consommé autorisé}}{\text{Nombre de jours}} = \frac{76\,845 - 66\,017}{365} = 29,7 \text{ m}^3/\text{j}$$

$$\frac{\text{Volume journalier de pertes}}{\text{Longueur du réseau}} = \frac{29,7}{10,5} = 2,82 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

[P151.1] Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent également être décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

- Nombre de ruptures sur réseau principal avec coupure d'eau, pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance : **1 rupture**
- Nombre de ruptures sur branchement n'ayant pas entraîné de coupure d'eau : **1 rupture**

$$\frac{1 \times 1\,000}{539} = 1,86 \text{ pour } 1\,000 \text{ abonnés}$$

Taux de réclamations écrites

[P155.1] Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts vis-à-vis d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix.

Nombre de réclamations écrites : **3** pour l'année **2022**

$$\frac{3 \times 1\,000}{539} = 5,57 \text{ pour } 1\,000 \text{ abonnés}$$

Taux de respect des délais d'ouverture des branchements

- [D151.0] Délai d'ouverture d'un branchement neuf ou d'un branchement existant : **24 heures**
- [P152.1] Taux de respect : **76,5 %**

Les investissements réalisés en 2022

Les principaux investissements réalisés en 2022 ont concerné la réalisation de travaux de renouvellement de réseau et la réalisation d'une étude de modélisation des réseaux de distribution et d'une étude de gestion patrimoniale.

Les résultats de ces études permettent à la CAH de mieux connaître l'état de fonctionnement du réseau de distribution d'Ohlungen et de programmer les investissements en conséquence.

Les anciennes conduites en fonte grise et en PVC sont ainsi progressivement remplacées par des conduites en fonte ductile plus résistantes. La programmation des travaux est établie suivant les conclusions de l'étude de gestion patrimoniale, ainsi que de la nécessaire coordination des travaux avec d'autres gestionnaires de réseaux (assainissement et voirie principalement).

Les études précitées et les chantiers suivants ont ainsi été réalisés pour un coût d'investissement de **46 070,88 € HT** :

Extension du réseau

Rue du Moulin (maillage avec rues du Sapin et du Hêtre)	25 m
TOTAL	25 m

La longueur totale du réseau d'eau potable s'établit ainsi **au 31/12/2022 à 10,521 km.**

Taux moyen de renouvellement des réseaux

[P107.2] Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchement) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur actuelle du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Détail du renouvellement annuel :

	2018	2019	2020	2021	2022
Longueur	232 m	0 m	0 m	0 m	0 m
Renouvellement annuel	2,21	0	0	0	0

- Linéaire de réseau renouvelé (moyenne sur 5 ans) : **0,046 km**
- Longueur actuelle du réseau : **10,521 km**

- Taux moyen de renouvellement des réseaux (moyenne sur 5 ans) :

$$\frac{0,046 \times 100}{10,521} = 0,44 \%$$

Ce taux de renouvellement des réseaux est insuffisant pour garantir la pérennité des infrastructures. La Communauté d'Agglomération souhaite faire progresser cet indicateur pour atteindre 1% de renouvellement du réseau chaque année, par l'exécution d'un programme d'investissement plus poussé dès 2023.

Actualité et perspectives 2023

Actualisation du règlement de service

Le règlement du service public d'eau potable en vigueur au 1^{er} janvier 2023 a connu une importante mise à jour. Vous pouvez le consulter en ligne : www.agglo-haguenau.fr.

Ce règlement a été actualisé pour tenir compte d'importantes évolutions réglementaires et clarifier le niveau de service apporté aux usagers.

Sur le plan technique, ce règlement précise notamment de nouvelles dispositions relatives à la gestion des branchements. Lors de la viabilisation de nouvelles parcelles, la mise en place de fosses à compteurs en limite de propriété publique/privée reste en vigueur. Désormais, des fosses à compteurs seront également installées lors du renouvellement des branchements d'eau potable, lorsque les dispositions techniques le permettent.



Le regard compteur est enterré et installé dans la propriété de l'abonné à environ 1 mètre de la limite de propriété. On y installe le compteur d'eau et seul le couvercle reste apparent à la fin des travaux. Cette implantation facilite les opérations de relève des compteurs par la collectivité et permet d'éviter les dégâts des eaux dans les caves des usagers suite à des fuites syndicales accidentelles.

Programme de travaux 2023 en adduction d'eau potable

La Communauté d'Agglomération de Haguenau a décidé de mettre en œuvre un programme ambitieux de renouvellement du patrimoine suivant un Programme Pluriannuel d'Investissement, avec pour cible : **1% de renouvellement des réseaux chaque année, soit 2 km de canalisations**. Ce programme de travaux se décompose comme suit :

- **Renforcement du réseau pour un montant de 120 000 € HT**
 - Rue Sandbuehl : 260 m

Ce programme est complété par d'autres opérations de renouvellement de réseau inscrites au Programme Pluriannuel d'Investissement 2023-2026 d'eau potable de la collectivité.

Annexes

Synthèse de la qualité de l'eau 2022 (ARS)



ZONE DE DISTRIBUTION : CAH - OHLUNGEN

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 20 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 312 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse chlorure de vinyle et de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 1253 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU »

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **0,456 mg/L**
Valeur maxi : **0,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **15**
Nombre de mesures : **438**
Conformité : **7 %**
Valeur maxi : **0,79 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore ; metolachlor noa 413173 ; oxaalachlore ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A

Les valeurs mesurées sont conformes à la limite de qualité (0,5 microgramme/L)

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **32,8 °f**
Valeur maxi : **35,2 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **11,7 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**

Exemple de facture d'eau

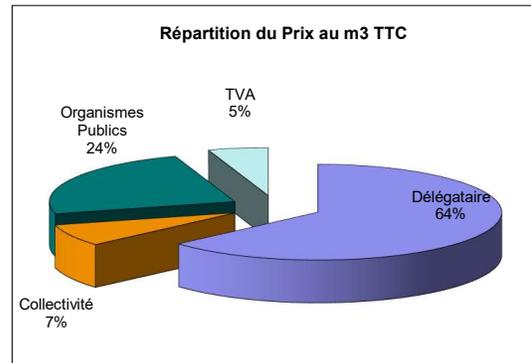
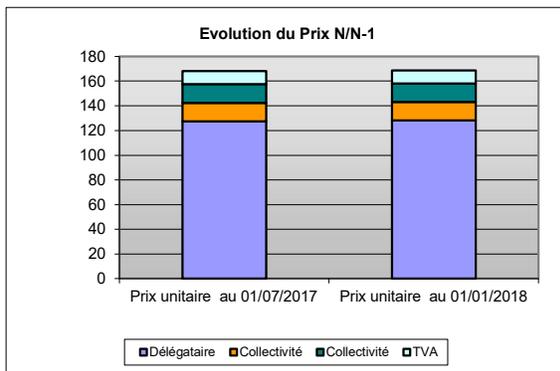
OHLUNGEN

TARIFS EAU Facture de 120 m3

Evolution P/P-1 (tarifs et montants en euros)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 Juillet 1996.

DISTRIBUTION DE L'EAU	M3	Prix unitaire au 01/01/2021	Prix unitaire au 01/01/2022	Prix annuel P - 1	Prix annuel P	Evolution P/P-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel - Dm 15		13,02	14,07	26,05	28,14	8,05%
Consommation	120	1,0002	1,1063	120,02	132,76	8,05%
Part de la Collectivité						
Part communale	120	0,1753	0,1753	21,04	21,04	0,00%
Organismes publics						
Préservation des ressources	120	0,0544	0,0544	6,53	6,53	0,00%
Redevance Pollution domestique (Agence de l'eau)	120	0,350	0,350	42,00	42,00	0,00%
Sous total "eau" hors TVA en euros				215,64	230,46	6,88%
TVA à 5,5 %				11,86	12,68	6,88%
Total 120 m3 TTC en euros				227,50	243,14	6,88%
Soit le m3 TTC en euros				1,896	2,026	6,88%
Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie				FIXE	VARIABLE	%
Part du délégataire				28,14	132,76	
Part de la Collectivité				0,00	21,04	
TOTAL HT du PRIX DU SERVICE				28,14	153,79	
% de partie fixe (arrêté du 6/8/2007 du MEDAD)						15,47%



Lettre d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

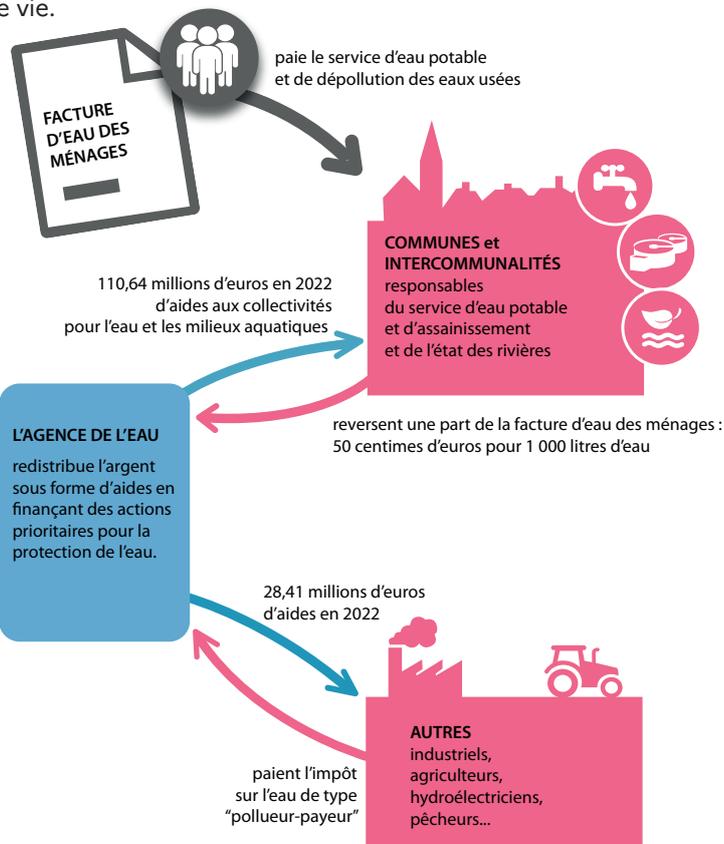
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m³ (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



4,73 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



74,50 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



4,77 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,40 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



0,15 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,25 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,69 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



8,44 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau



8,44 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



5,53 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41,10 €
aux collectivités pour l'épuration et la gestion intégrée des eaux de pluie



9,21 €
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



21,46 €
aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau



16,23 €
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



6,46 €
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

